

### *Privilège*

À la Chambre, le 11 octobre, pendant la période réservée aux déclarations de députés, des accusations ont été portées et le mal a été fait. Ces accusations étaient fausses. À mon avis, on savait qu'elles étaient fausses, mais des discours frivoles ont été tenus par des personnes qui croyaient pouvoir pérorer à la Chambre. . .

**Des voix:** À l'ordre.

**M. le Président:** Puis-je intervenir? Nous pourrions peut-être trouver une solution à ce problème, mais je vous exhorte à ne pas porter d'autres accusations, du moins pendant que nous discutons d'un moyen pour régler le problème. Le député de Calgary-Ouest.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, il nous serait peut-être utile que vous preniez la parole pour dire que vous m'avez demandé de reporter la question, car vu que je considérais cette demande comme un ordre, j'ai demandé un report pendant les dix derniers jours. En fait, je pense que je soulevais la question de privilège lorsque vous avez pris la parole. Le compte rendu indiquera que le Président de la Chambre m'a demandé de reporter la question jusqu'au retour du député de Kamloops et a demandé également d'être avisé du moment où le député de Kamloops pourrait être présent à la Chambre. Le compte rendu montrera que j'ai pris la parole tous les jours pour demander si nous avions des nouvelles. J'ai admis avoir entendu dans un corridor un membre du personnel dire que ce serait probablement tard jeudi soir, mais j'ai essayé de consigner cela au compte rendu pour pouvoir me préparer et prévoir être présent à la Chambre. C'est ce qui s'est passé.

Je tiens à assurer à la Chambre que si ce point est renvoyé à un comité, je n'aurai rien à voir avec le choix de ses membres. Croire que je serais mêlé à un conflit d'intérêts de ce genre, que j'aurais quelque chose à voir avec le choix des membres du jury, si vous voulez, chargé de se prononcer sur l'issue d'un procès auquel je serais mêlé, c'est vraiment vous fournir, monsieur le Président, la preuve concrète que ces allégations qu'on a mises en circulation nuisent à ma capacité d'exercer mes fonctions pour le bien de la Chambre.

On a lancé sur le parquet de la Chambre—et on l'avait fait plus tôt dans un contexte différent—l'allégation voulant qu'en ma qualité de whip en chef du gouvernement, j'aurais substitué quelqu'un au comité parlementaire spécial, une chose que je n'ai pas voulu faire, car le gouvernement n'a jamais eu l'intention de dominer le comité. Nous avons toujours voulu tâcher d'établir un consensus complet sur tout ce que nous faisons depuis des mois.

On a allégué qu'en ma qualité de whip en chef du gouvernement—et le contexte dans lequel on l'a fait menace essentiellement le député indépendant—je n'hésiterais pas à remplacer les membres du comité qui s'égarèrent et ne votent pas comme je voudrais qu'ils le fassent. Or la réalité est tout autre. En ma qualité de whip, j'avais la possibilité de m'assurer que le gouvernement domine le comité, mais je ne m'en suis pas prévalu.

Il s'agit d'un comité qui a convenu de fonctionner sans obéir à aucun esprit de parti. Quand on quitte une séance de comité non partisan et que quelqu'un ruine une partie de ce consensus lors d'une conférence de presse 45 minutes plus tard, on a des problèmes.

**M. le Président:** Le député répète sans cesse cela même qui a causé beaucoup d'anxiété ici.

Le député est intervenu pour dire qu'on ne devrait pas l'accuser d'avoir attaqué un comité. Ce n'est pas vraiment la question dont je suis saisi présentement.

Je pourrais dire, pour que les députés comprennent bien, qu'en matière de privilège, après un débat sur la question, il appartient au Président de se prononcer, non pas sur la question de fond, mais seulement sur la question de savoir si la question de privilège paraît fondée à première vue. Puis, si le Président décide que la question repose sur des présomptions suffisantes, elle est renvoyée à la Chambre où elle peut être débattue pendant longtemps. La Chambre finit par décider si la question est renvoyée en comité. Lorsqu'elle parvient au comité—et ce que la Chambre alors dit, c'est qu'à son avis, il y a suffisamment de raisons pour la renvoyer à un comité—l'ensemble de la question est entendu par les membres du comité qui prennent la décision finale. C'est là que la décision finale est prise.

Si je décide que la question repose sur des présomptions suffisantes et si la Chambre décide de la renvoyer à un comité—et la composition de ces comités est souvent disproportionnée étant donné que la majorité des membres provient du gouvernement, ce qui est tout naturel—il faut espérer qu'indépendamment du fait que la majorité des membres du comité soient en faveur du gouvernement ou non, ils savent qu'ils sont jugés par leurs pairs et se comportent en conséquence. C'est ce que l'on espère.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je suis persuadé que pour quelqu'un qui nous regarde ou nous écoute, notre performance doit confirmer tous les soupçons qu'il pouvait avoir au sujet de cet endroit. Voici des heures que nous discutons, aux frais du contribuable,